The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

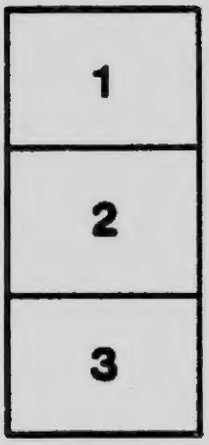

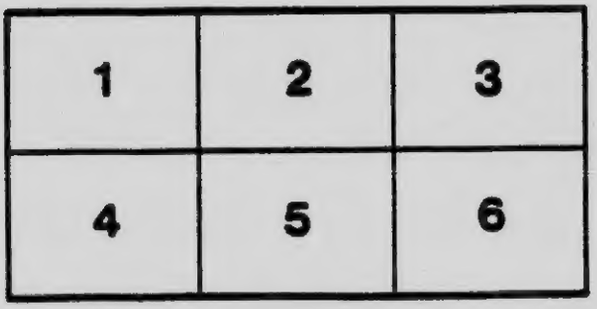

..LE

Scandale

..DE..

QUEBEC

FC2923
.2
S32
1914
***

LE SCANDALE DE QUEBEC.

Député et Conseillers Législatifs qui mérite le pénitencier.-- La Barrière de Péage.

Humiliation profonde pour la Province de Québec.

I

L'article 156 du code criminel dit:

"Est coupable d'un acte criminel et passible de quatorze ans d'emprisonnement celui qui,—

(a) occupant une charge judiciaire, ou **étant membre du parlement ou d'une législature,** vénalement accepte ou obtient, ou convient d'accepter, ou cherche à obtenir pour lui-même ou pour un autre, quelque argent ou valeur pécuniaire, charge, place ou emploi quelconque, en considération de quelque chose déjà faite, ou omise ou à faire ou à omettre ensuite par lui dans l'exercice de ses fonctions judiciaires ou en sa qualité de député; ou,

(b) donne ou offre à une telle personne, en vue de la corrompre, ou à quelque autre personne, quelque présent ou appât ainsi qu'il est dit plus haut, en considération d'une pareille conduite.

La lecture de cet article montre toute la gravité de l'acte dont se sont rendus coupables, à la session dernière MM. J. O. Mousseau, député de Soulanges, L. P. Bérard, conseiller législatif pour la division de Lanaudière, et Achille Bergevin, conseiller législatif pour la division de Repentigny.

Ce député et ces deux conseillers législatifs sont membres du parti libéral. L'un d'eux, M. Bérard faisait partie de l'étude de M. Gouin, premier ministre, et était apparemment son homme d'affaires.

Il y a au pénitencier de Saint-Vincent de Paul de pauvres individus qui ont enfreint les articles du code criminel bien moins graves que l'article 156 que nous venons de citer. Le malheureux qui vole un pain pour nourrir sa famille, ou qui s'empare du paletôt de son voisin pour se garantir contre le froid de nos hivers, mérite moins le bagne que ces législateurs qui manquent à leurs serments, rendent leur influence servile et deshonorent leurs compatriotes.

Le gouvernement Gouin et la majorité libérale de la législature de Québec viennent de faire subir à la seule province française de l'Amérique une humiliation profonde.

Voici quels sont les faits de ce scandale, qui a eu un si grand retentissement dans tout le Dominion.

Depuis quelques années on chuchotait que sous le parti libéral à Québec, et particulièrement sous le régime Gouin, se pratiquait la corruption la plus effrenée. Tous ceux qui ont eu affaire avec la législature en savent quelque chose. Il y a des barrières à payer et les taux de péage sont proportionnés à la bourse des personnes intéressées à l'adoption des lois. Les consciences se vendent ouvertement, et les députés libéraux sont cotés comme les actions à la bourse.

Il y a à l'Assemblée un comité qui est supposé examiner tous les bills privés dont on demande l'adoption. M. J. O. Mousseau, député libéral de Soulanges, en était le président. En sa qualité, il encaissait les fonds non seulement pour lui-même, mais aussi pour les autres députés qui, disait-il, appartenaient "au bon parti", autrement dit au parti qui se vend, au parti au pouvoir. M. Mousseau était l'agent de ces députés et conseillers législatifs libéraux sans honneur, qui trahissaient leurs mandats et consentaient à passer les lois les plus contraires à l'intérêt public et les plus néfastes en échange de quelques valeurs. Il servait d'intermédiaire aux deux chambres. Il évaluait ses collègues à des sommes inégales, selon leur état de fortune ou leurs milieux. Pour un député du bas du fleuve, il exigeait moins que pour un conseiller législatif de Montréal.

Mais il fallait découvrir les coupables, faire contre eux une preuve claire comme de l'eau de roche, car l'on n'était pas sans savoir que le régime sous lequel ils opéraient, ferait tout en son possible pour les défendre, pour éteindre le scandale que ne manquerait pas de soulever semblables révélations.

Pour ne pas éveiller le soupçon des concussionnaires et des trafiqueurs de leur mandat, on eut recours aux services de l'agence Burns, reconnue pour sa grande habilité et son honnêteté conscientieuse.

En cela, l'on agissait exactement de la même façon que les "informers" payés par le gouvernement Gouin, pour aller acheter de l'alcool dans les maisons louches afin de faire payer l'amende aux personnes qui enfreignent la loi des licences.

A cette fin, un bill fictif fut préparé avec une demande de pouvoir exagéré, et jugé même par l'honorable R. Lemieux, un des associés de l'étude de M. Gouin, comme contraire à l'intérêt public, bill connu sous le nom "The Montreal Fair Association of Canada". Ses auteurs se donnaient le droit de tout faire à peu près ce que défend la loi des licences et le code municipale.

Les directeurs provisoires étaient D. F. Mayers, de Montréal, John Bastiano, de New-York, George Sampson, de Montréal, et David W. Hyland, de New-York.

Hyland n'était autre que M. G. B. Biddinger, assistant gérant général de l'Agence Burns, celui même qui a traqué les frères Macnamara, fameux dynamitards, et les fait condamner au pénitencier. Sampson était M. Samuel Maloney, autre membre de l'agence Burns. Ces agents ouvrirent un bureau dans l'édifice Duluth, rue Notre-Dame, à Montréal, sous le nom de M[illegible]n and Company, contracteurs. Tout était prêt; il n'avait plus qu'à opérer.

LES DETECTIVES A L'OEUVRE

Cynisme du député Mousseau président du Comité des Bills privés.

Achats de Consciences

II

On peut voir par les extraits suivants de la preuve jusqu'à quel degré de corruption en était rendu le parti libéral. Le Président du Comité des Bills privés discute l'achat des consciences avec la facilité, l'aisancé, la verve d'un député qui n'en est pas à ses premières armes. Ce n'est évidemment pas la première fois qu'il trafique sur son serment d'office.

M. Maloney, qui a fait les "arrangements" avec lui l'a trouvé bien disposé et tout à fait au courant de son affaire au fait de carottage. Voici ce qu'il dit dans son témoignage (p. 116):

"Le 24 novembre, Mousseau est venu seul à mon bureau et nous avons parlé du bill, et je lui ai demandé combien cela coûterait pour faire passer le bill. "Eh, bien, dit-il, il ne pensait pas que cela coûterait beaucoup, environ $2,000.00 à $2,500.00. Je lui ai dit: "Je vous donnerai $500.00 argent comptant et $2,000.00 quand le bill serait finalement adopté. Je lui ai donné un billet de banque de $500.00, ce jour-là.

Q.—Pourquoi lui avez-vous donné cet argent?

R.—Cet argent lui a été donné pour faire passer le bill connu sous le nom de "Montreal Fair Bill".

M. Mousseau devait aller à Québec et me dire à son retour où en étaient les choses."

Le Boodlage en Actions

M. Maloney, à la page 116 de son témoignage dit:

Q.—Vous rappelez-vous ce qui est arrivé le 13 janvier dernier à Québec?

R.—Oui, très bien. Je me rappelle que Mousseau est venu à ma chambre à l'hôtel. M. Hyland et moi étions présents et Mousseau a demandé $1,000.00 pour un membre de la Chambre Haute: $400.00 argent comptant et $600.00, quand le bill serait adopté.

A la page 121 Maloney, dit:

M. Mousseau est venu dans la chambre et a dit que M. De Varennes, du conseil Législatif était en bas dans une chambre et que M. DeVarennes s'occuperait de notre bill pour $1,000.00, dont $400.00 comptant et $600.00 quand le bill passerait. M. Biddinger alors donna $400.00 à M. Mousseau.

Et à la page 122:

J'ai rencontré M. Mousseau dans le corridor. C'était le 15, ou le 19, le jour suivant. M. Mousseau me dit qu'il y avait une petite difficulté au sujet de M. DeVarennes.

Il dit que DeVarennes n'accepterait pas $400.00. Il exigeait $5,000.00. J'ai dit à Mousseau que DeVarennes pouvait bien aller au diable avant de m'enlever $5,000.00, que je lui donnerais $2,000.00 comptant et $1,000.00 lors de l'adoption du bill. M. DeVarennes était à ce moment debout en conversation avec deux individus et j'ai dit: Voici DeVarennes, aller lui dire ce que je vous ai répondu. Il est allé trouver DeVarennes et tous deux se sont rendus à l'extrémité du corridor où ils eurent une longue conversation, et quand Mousseau est revenu il m'a dit: "DeVarennes prendra $2,000.00. Eh, bien, ai-je dit, cela me va. Retournez voir Hyland et prenez $1,000.00, prenez $600.00 de plus. Vous avez $400.00 dans votre poche, remettez-les. Cet après-midi-là, Mousseau est descendu et a $600.00, puis il a dit: "Vais-je les remettre maintenant"? Et j'ai répondu, oui.

M. Frank D. Keyes, sténographe et opérateur du détectophone qui a tout entendu et noté les conversations de Mousseau avec Biddinger dit, à la page 177 de son témoignage:

"Mousseau dit que Bérard pourrait probablement aider à cause de l'amitié que le premier ministre a pour lui. Il dit que sans cela Bérard ne serait pas nécessaire et que s'il arrivait quelque inconvénient, il n'estimait pas que Bérard pourrait y remédier. Je crois, ajouta-t-il, que nous aurons en lui le meilleur représentant de la Chambre Haute. Alors, il dit que Bérard était l'aile Montréalaise. Nous aurons quelques membres de l'aile Québecquoise, et tous les Québecquois vivent du gouvernement."

M. Biddinger, à cette interview, a donné $500.00 à M. Mousseau.

Et, plus loin, p. 178:

Au cours de cette interview, Mousseau a dit: "Je donnerai $100 à quelqu'un et $50.00 au greffier du comité, et ensuite aux officiers en loi."

M. Mousseau a dit qu'il pensait que $300.00 à $500.00 serait suffisant pour M. Bérard.

Et page 180:

Plus loin, au cours de la conversation, M. Mousseau dit: "Je puis avoir quinze membres de la Chambre du Conseil. Je puis en avoir un grand nombre de notre côté—le côté libéral,—certainement plus

de quinze ou vingt membres qui voteront en faveur du bill dans le comité des bills privés.

Page 185:

M. Mousseau a rappelé à M. Biddinger qu'il devait garder la moitié de l'argent payé aux membres de la Chambre Basse.

Q.—At-il mentionné un chiffre?

R.—La moitié de $2,300.00. Cet argent a été payé à M. Mousseau à ce moment-là par M. Biddinger. Il lui a donné 13 billets de banque de $50.00, et 5 de $1.00. **M. Mousseau les a comptés.** M. Biddinger a demandé si c'était correct et M. Mousseau a répondu: "Oui".

Page 188: M. Mousseau dit. "Je ne connais pas très bien la situation dans la Chambre Haute, mais nous sommes sûrs de notre affaire avec nos amis. Dans la Chambre Haute, voici la situation: **Une grosse majorité Libérale.**—il y a vingt-quatre membres, quatre membres conservateurs. Ensuite, le représentant officiel du Gouvernement dans la Chambre Haute est Pérodeau. Je crois que nous pouvons nous fier à M. Pérodeau."

La plupart de ces entrevues scandaleuses, au cours desquelles se discutaient les achats de consciences des législateurs libéraux avaient lieu aux chambres 369 et 479 du Château Frontenac, à Québec. Et que l'on ne vienne pas dire que Mousseau n'a fait que succomber à la tentation. Il a insisté pour se faire payer.

BUSINESS IS BUSINESS

Voici ce que dit à ce sujet le témoin Reys, p. 190:

"Je crois qu'il serait bon maintenant de règler avec les membres de la Chambre Basse. Il fut d'abord entendu entre nous qu'un certain montant serait payé à cette Chambre, entre M. Sampson, moi et vous, (M. Biddinger), et je devais avoir la moitié argent comptant et la moitié quand le bill serait passé. Peut-être avez-vous compris: après que le bill aurait été adopté par les deux Chambres. **Il a été convenu entre les députés et moi que ce serait la moitié argent comptant et l'autre moitié lors de l'adoption du bill.** Votre manière de comprendre peut être intelligente, mais je crois que le moyen le plus sûr serait de payer maintenant. Voici pourquoi: tous ces gens sont au courant. Supposons que vous retardiez le paiement de l'autre moitié jusqu'à ce que le bill ait été adopté par les deux Chambres, ces gens attendront et pourront se désintéresser de l'affaire. Si vous réglez avec eux maintenant, ils ont des amis dans la Chambre Haute et si vous leur confiez la tâche d'assurer votre succès, je puis les contrôler en leur disant: Vous êtes bien avec M. M. un Tel de la Chambre Haute, voyez-le donc. C'est un de vos amis, voyez-le aussi-

tôt que vous pourrez. Assurez-vous de lui et nous le règlerons. Je crois que c'est dans l'intérêt du "scheme" de payer la seconde moitié et il serait dans votre intérêt de la payer maintenant, avant que la Chambre Haute s'assemble."

Page 192: M. Biddinger a demandé à M. Mousseau quelles sommes, d'après lui, les conseillers législatifs devraient recevoir et Mousseau a parcouru une liste.....il y a eu beaucoup de discussion là-dessus..... et enfin, on s'est entendu sur les noms suivants:

Q.—Donnez ces noms, s'il vous plaît.

R.—Je commence par M. Mousseau, $1,150.00, c'est la balance qui lui revenait.

Bérard, $2,000.00
Lanctot, $500.00
DeVarennes, $1.000.00
Turgeon, $300.00
Gillman, $200.00
Bergevin. $100.00
Pérodeau, $500.00

M. Bergevin, plus tard, a été mis à $200.00 au lieu de $100.00.

Page 194: **Durant la conversatiou, M. Biddinger a donné á M. Mousseau $1,000.00 pour lui-même.**

BLANCHISSEZ VOS NEGRES

L'Enquête a été une farce. Mousseau mystérieusement malade.

MM. Taschereau et Tessier empêchent la preuve de se faire.

Il faut une Commission Royale.

Lorsque les révélations qui précèdent ont été connues, un cri d'indignation s'est élevé par toute la province. Enfin, ce que l'on se chuchottait partout, était la vérité. Le vol et l'exploitation se pratiquaient dans la législature libérale de Québec. Les voleurs avaient été pris la main dans le sac. Mousseau, Bérard et Bergevin seuls étaient pour le moment découverts, mais il était évident, d'après les déclarations de Mousseau, que la vente des consciences était générale dans la députation, qui appuie le cabinet Gouin à Québec

Dans l'opinion de tous, la législature était corrompue. Le fait est que nous avons à Québec l'Assemblée Législative et le Conseil Législatif les plus corrompus qui aient jamais terni la réputation d'un pays. Le grand malheur est que ce parlement se compose de Canadiens-français. La seule législature française de l'Amérique a été deshonoré par le parti libéral.

Quel était en ces circonstances le devoir d'un gouvernement honnête, consciencieux et digne de sa position

N'était-ce pas de mettre de côté tout esprit de parti, tout intérêt personnel, et de s'élever au-dessus des mesquineries pour revendiquer l'honneur de la province et de notre race ?

Est-ce bien ce que l'on a fait ?

M. Gouin, avec une mauvaise foi inconcevable, s'est levé de son siège et a promis de faire une enquête complète, d'aller jusqu'au tréfonds de l'affaire.

Il parlait pour la galerie. Il cherchait l'effet d'un moment pour pallier les fautes de son parti

Mais quand le moment d'agir est arrivé, le premier ministre, effrayé des conséquences terribles pour ses amis politique si une enquête générale avait lieu, a reculé.

Il savait bien que si l'on promenait la lumière sur la conduite de ses partisans, ce serait un désastre inoui pour les libéraux qui disparaîtraient sous le mépris populaire.

Alors, M. Gouin et son coryphée, M. Alexandre Taschereau, s'évertuèrent à restreindre autant que possible les pouvoirs du comité spécial qui, pour donner le change à l'opinion, enquêterait seulement sur la conduite de Mousseau. Celui-ci était déjà découvert. La preuve contre lui, écrasante, terrible, avait paru dans le "Mail" de Montréal. Ce n'était pas celui-là qu'il fallait démasquer, puisqu'il était démasqué déjà. Mais le devoir d'un premier ministre soucieux de son honneur politique était de demander la nomination d'une Commission Royale composée de juges impartiaux, étrangers à la politique et reconnus pour leur intégrité. Ce n'est pas un comité de la Chambre, composé des collègues de l'accusé, et soupçonnés eux-mêmes, qui pouvait rendre justice, en de telles circonstances. Naturellement la majorité de ce comité spécial était libérale et recevait ses ordres de M. Gouin qui cherchait surtout à empêcher toute preuve compromettante pour son parti. M. Tessier, député de Trois-Rivières, faisait partie de ce comité. Cette enquête fut une farce. Toute preuve tendant à établir que d'autres députés à part Mousseau étaient coupables de corruption fut soigneusement interdite par le président. Mousseau fut lâché par dessus bord parce que sa culpabilité était indéniable; mais on protégea les députés qui, depuis quinze ans, en dépit de leur serment, votent pour qui les achètent, n'étudient pas les propositions de loi soumises à la législature et seraient prêts à placer la province dans les situations les plus dangereuses pourvu qu'on leur promette quelques misérables piastres

Au moment où l'enquête allait commencer Mousseau tomba malade. Coïncidence étrange. L'accusé s'alite juste à l'heure indiquée. Que s'était-il donc passé? Des rumeurs singulières ont circulé sur le caractère tout particulier de cette maladie. Voici celle que nous croyons la plus plausible. Mousseau a été drogué et il souffre d'empoisonnement. Qui l'a drogué? Il ne le sait pas lui même; mais on dit couramment que ce sont quelques uns de ses anciens complices qui ont eu peur de ses révélations. Il était en mesure de dénoncer la plupart des voleurs qui pillent les contribuables dans la législature. En sa qualité de président du Comité des Bills Privés, il a distribué l'argent à tous les députés libéraux qui trahissaient leur serment et vendaient leur vote. C'est lui qui achetait; c'est lui qui prenait le public à la gorge et distribuait les fonds de corruption parmi les partisans de M. Gouin. Il connait tout l'avilissement de la députation libérale. Les lois les plus absurdes et les plus injustifiables, ont passé par son comité, grâce à son habile manipulation des billets de banque.

Les privilèges les plus scandaleux, les lois d'exception les plus incohérentes ont été adoptés sous sa direction, après les petits complots qu'il organisait, au cours de ses divers fins si fréquents au Château Frontenac. Ah, s'il avait desserré les lèvres, M. Gouin tom

bait de son piédestal, le pouvoir échappait aux libéraux, mais les Canadiens-français auraient passé pour des gens qui punissent le crime au lieu de l'encourager. Voilà ce que les ministres ont voulu empêcher. Dans toute cette sale affaire, ils n'ont pas vu plus loin que leurs portefeuilles. Ils n'ont pas même songé un instant à sauvegarder l'honneur de la race. L'important pour eux était de conserver leurs positions. Petits hommes, pitres dépourvus de sens moral, incapables d'une idée noble, ils s'agrippent au pouvoir par les moyens les plus vils et compromettent la réputation de tout un peuple.

Ils ont baillonné Mousseau pour cacher leurs turpitudes.

M. Tessier qui cherche aujourd'hui à se faire élire après être entré dans ce cabinet de fourbes a gagné ses épaulettes en approuvant de son vote toutes les saletés qui sont venues devant la législature depuis qu'il en est membre.

Jamais il n'a eu assez de conscience pour chercher à mettre un terme aux odieuses machinations qui s'organisaient autour de lui dans le but d'empoisonner notre législation. Par son vote il a approuvé aveuglement les tristes exploits de Mousseau. Il était opposé à une Commission Royale.

M. Tessier est l'un de ceux qui n'ont pas voulu que la lumière se fasse jour sur cette législature corrompue. Il sait cependant que Mousseau n'est pas le seul coupable. Il a été trop longtemps en Chambre pour ignorer ce qui s'y passait.

Pourquoi M. Tessier n'a-t-il pas voulu une enquête Royale?

Voilà une question à laquelle il doit répondre d'une manière satisfaisante avant de s'attendre à ce que les intelligents et libres électeurs de Trois-Rivières votent pour lui.

Blanchissez vos nègres en Chambre, messieurs les libéraux, mais vous ne réussirez jamais à en faire autre chose que des nègres. Le peuple ne se laissera pas surprendre par votre hypocrisie. Personne aujourd'hui n'a confiance dans la législature, parce que la législature, se sentant coupable, a eu peur d'une enquête générale.

Electeurs de Trois-Rivières, approuvez-vous ce gouvernement infâme qui empêche la justice de s'exercer dans la Province de Québec? Ah, s'il s'était agi d'un infortuné que la misère aurait conduit à quelque petit larcin, avec quels beaux gestes M. Gouin et ses comparses auraient exigé qu'on l'envoyat en prison. Si les soupçons avaient plané sur la tête d'un pauvre homme sans influence, avec quelle cruauté Gouin, Taschereau, Tessier, etc., l'auraient-ils humilié et jeté dans les fers.

Le Chatiment de Trois Boodlers

Relégués à la vie privée, malades et fuyards, leur conduite peut-elle être approuvée par les électeurs de Trois-Rivières.

Quelle confiance peut-on avoir dans les députés ministériels de Québec.

Au lendemain des révélations du "Mail", M. L. P. Bérard, M. Achille Bergevin, conseillers législatifs, et M. J. O. Mousseau, député de Soulanges, furent forcés de donner leur démission. Tous trois sont libéraux.

Mousseau perdit la carte; Bérard, après avoir supporté quelque temps le regard hautain de ses compatriotes, dut s'embarquer pour l'Europe où il tâchera d'oublier son crime; Bergevin continue d'être ce qu'il était, et il n'y a pas de châtiment plus terrible.

Leur carrière politique est une preuve vivante des tristes moyens que M. Gouin met en action pour se maintenir au pouvoir. Les nominations de Bergevin et Bérard au conseil législatif furent ni plus ni moins que scandaleuses. L'idée maîtresse des pères de la Confédération lorsqu'ils ont crée une Chambre Haute dans notre province était d'établir un corps auguste, sage et impartial, composé des citoyens les plus respectés et les plus en vue dans le monde industriel, commercial et professionnel. Ce devait être une institution éminemment respectable, un sénat français où les hommes illustres de notre race iraient rehausser le prestige de la législature. Aussi, les premières nominations qui ont été faites au Conseil nous faisaient honneur.

Mais M. Gouin ne se soucie guère du nom Canadien-français lorsque ses intérêts personnels sont en jeu.

Il a nommé à notre Chambre Haute des hommes indignes d'y siéger, des individus sans aucune autorité, des partisans violents, des candidats battus et des faiseurs qui auraient mieux été à leur place dans les tripots louches des grandes cités.

Bergevin était un homme nul, sans profession, sans métier, politicien d'occasion, hâbleur d'expérience, ignorant comme une carpe et crétin jusqu'à la moëlle, il était le dernier homme que le premier ministre pouvait appeler à un poste qui lui donnait le titre d'honorable. Ce qui lui est arrivé était prévu. Il fallait que cet individu, placé au faîte des honneurs, finit par le déshonneur. Pour la piètre somme de $200.00 il était prêt à faire passer un bill dangereux. Il a sombré dans le gouffre du crime prévu par l'article 156 du Code Criminel. Triste exemple aux yeux de l'étranger du genre d'hommes publics, que produit la province de Québec.

Electeurs de Trois-Rivières, montrez aux autres provinces que vous n'êtes pas insensibles aux scandales dont vos politiciens se rendent coupables. Si vous élisez M. Tessier, le 18 courant, les étrangers auront raison de dire que les Canadiens-français sont dénués de sens public et permettent aux boodlers d'administrer leur pays sans égard aux principes d'honnêteté.

Bérard est le type du parvenu. Il jouit à Montréal—si l'on peut appeler cela jouir—de la peu enviable réputation d'être un imbécile. Sa conscience, comme sa conduite dans la question du bill fameux l'a prouvé, n'est pas ce qu'il y a de plus rigide. Dans quelques années il a fait une fortune évaluée, dit-on, à $500,000. Mais cela ne l'a pas empêché d'accepter quelques centaines de piastres pour vendre son vote.

Il ne faut pas oublier que Bérard était l'ami de coeur de M. Gouin. Pendant un grand nombre d'années il était son associé. Il l'était encore lorsqu'il s'est rendu coupable de corruption. On sait qu'à Montréal le bureau de Gouin ,Lemieux, Bérard, Murphy et Perrault était ni plus ni moins que l'anti-chambre du cabinet Gouin. A venir jusqu'au milieu de février dernier, M. Gouin en retirait de gros bénéfices. Le premier ministre et Bérard y ont fait une fortune. C'est pour cette raison que Bérard, très impopulaire et dénué de tout prestige, sans aucune position sociale, mais riche et souverainement détesté fut appelé par M. Gouin à entrer dans le conseil législatif. Il y avait dans les rangs ministériels des citoyens respectables, libéraux éprouvés et hommes de jugement, tels qu'Alphonse Racine, Olivier Faucher, Elie Geoffrion, E. H. Lemay, et autres qui auraient certainement fait plus honneur à ce poste que le nommé Bérard. Mais M. Gouin, oubliant les plus élémentaires convenances, les mit de côté pour nommer un homme qu'il pourrait facilement contrôler. Le premier ministre n'aime pas s'entourer d'hommes de caractère et il a toujours évité les citoyens trop indépendants. Ce qu'il lui faut, c'est des partisans aveugles qui, sur un signe de lui, seront toujours prêts à fermer les yeux sur ses mauvais projets et à l'aider dans sa course aux millions.

Il veut jouer au despote : il désire administrer avec toute la dangereuse liberté d'un tyran. Potentat au petit pied, il veut dominer et il se sert de la province de Québec comme si elle était sa chose et si nous étions tous destinés à lui payer tribut. Si la législature est aujourd'hui sous le coup d'une accusation humiliante c'est dû à lui, car il a fait entrer, afin de satisfaire son insatiable ambition, des hommes qu'il pouvait manipuler à sa guise. Est-ce que l'opinion

publique ne doit pas se réveiller devant les abus dont il s'est rendu coupable? C'est aux électeurs de Trois-Rivières à dire si le régime Gouin doit continuer d'avantage ou s'il n'est pas temps de balayer de la province ces faiseurs qui depuis dix-sept ans l'exploitent à leur profit.

Le cas de Mousseau est l'un des plus tristes qui se puissent voir. La lâcheté avec laquelle ses complices lui ont donné le coup de pied de l'âne attirerait nos sympathies si l'on n'était en face de l'un des crimes les plus graves qui soient prévus dans le Code Criminel. Mousseau était l'un des préférés de M. Gouin. C'était son favori. Il le comblait de privilèges parce qu'il le trouvait souple, malléable et capable de tout. Il lui avait donné une grande preuve de confiance en le nommant président du comité des bills privés et tout indiquait qu'il l'aurait appelé au ministère si le scandale n'avait éclaté. En sa qualité de garde-barrière officiel Mousseau avait l'oreille du premier ministre. Il servait d'intermédiaire entre les députés et les ministres. Il tenait ces derniers au courant des manigances de tous les promoteurs qui cherchaient à faire passer des lois à la Chambre. On peut donc voir quelle sorte d'individus étaient le plus choyés par M. Gouin. Qui se ressemble se rassemble. Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es.

Mais quand Mousseau a été découvert, M. Gouin, avec l'égoïsme qui l'a toujours caractérisé l'a tout simplement lâché. Il en a fait un bouc émissaire. Il a mis sur son dos tous les péchés d'Israël. Il n'y a que les âmes basses qui puissent accomplir de telles actions.

Mousseau est aujourd'hui sur un lit de douleur, et il s'est déshonoré. Son châtiment est terrible. Il expire, mais il n'est pas le plus coupable.

Le grand coupable, c'est M. Gouin qui a laissé la législature dégénérer et a confié à des mains inhabiles et malhonnêtes les tâches les plus discrètes.

Mousseau ne doit pas expier seul. Il faut que le cabinet même soit puni. Electeurs de Trois-Rivières, tout le pays a les yeux sur vous. M. Tessier fut l'un des chauds partisans du cabinet taré, que nous avons à Québec. Allez-vous sauver notre honneur en votant pour M. Désy, ou préférez-vous approuver par un vote inconsidéré des actes qui répugnent à votre conscience?

L'honneur des Canadiens-Francais

Les libéraux de Québec nous font passer pour une race de Boodlers.

Quelle opinion les Anglais auront-ils de nous si M. Tessier est élu ?

Le scandale Mousseau-Bérard-Bergevin suivi de près par le scandale Evanturel à Toronto font à notre race un dommage considérable et difficile à réparer. Dans ce pays bilingue où nous sommes plus ou moins regardés en suspicion par une certaine partie de l'élément anglais, il nous incombe de ne pas donner prise à la critique. Nous avons contre nous des fanatiques qui sautent sur toutes les occasions possibles pour nous discréditer et diminuer notre importance. Aujourd'hui les citoyens des provinces anglaises lèvent les épaules de dégoût quand on leur parle des hommes publics de la province de Québec. Les libéraux nous ont fait une réputation détestable.

Or, noblesse oblige. Il ne faut pas oublier que nous sommes la nation la plus française du monde entier, après la France. Nous avons à faire respecter les traditions et les vertus qui sont l'apanage de toute une race. Notre législature, doit conserver les sentiments chevaleresques qui ont été la gloire de nos aïeux. Peuple jeune encore, nous sommes obligés, au début de notre existence nationale, d'inspirer à l'Etranger, la confiance et le respect.

Malheureusement, le parti libéral de Québec est entrain de nous déshonorer.

A quoi donc aura servi la lutte séculaire de nos ancêtres pour obtenir le gouvernement responsable si nous en abusons, si nous employons la législature pour pratiquer la corruption.

Il y a à peine un mois le "Times", de Londres, disait, au lendemain du scandale Mousseau-Bérard et Bergevin, que le parlement anglais devait enlever à la province de Québec sa constitution. Quelle humiliation.

Quel déshonneur nous fait essuyer le parti de M. Gouin.

On menace de nous mettre au rang des nègres parce que nos législateurs, y compris M. Tessier, se sont montrés indignes d'administrer les fonds publics.

L'Angleterre prétend maintenant que la province de Québec est incapable de se gouverner.

Nous mériterons toutes ces insultes si nous sommes trop partisans pour punir les gouvernements qui trafiquent avec les consciences.

Quel est ,en une telle occurrence le devoir des électeurs de Trois-Rivières?

Il nous semble qu'il n'y a pas à hésiter. La circonscription de Trois-Rivières est l'un des boulevards de la nationalité canadienne-française. Ce fut l'un des endroits où notre race a fait souche, où nos aïeux ont jeté les premiers jalons de ce vaste pays qui prospère aujourd'hui sur les bords du Saint-Laurent. On peut dire que le coeur même de la race canadienne-française se trouve dans cette ville si pittoresque qui a joué un rôle prépondérant aux temps héroïques de l'histoire Canadienne.

Trois-Rivières a un devoir à remplir. Notre honneur est entre ses mains. Va-t-il sanctionner les turpitudes du gouvernement Gouin? Va-t-il passer l'époque sur des scandales que réprouvent tous nos compatriotes et dont l'écho s'est répandu dans le monde entier?

Il est vrai que M. Tessier mérite d'être battu, mais il ne s'agit pas tout ici de sa personne que de conserver le nom de notre province et de notre race. Les électeurs sont obligés de montrer qu'il y a ici comme ailleurs de l'esprit public. La consultation du peuple se réduit à une farce ignoble, si un gouvernement soutenu par une législature accusée de corruption et opposé à une enquête royale qui dévoilerait les coupables, peut obtenir un mandat de confiance. Ce serait à désespérer de notre régime constitutionnel.

Electeurs de Trois-Rivières, avez-vous confiance dans Mousseau?

Avez-vous confiance dans Bérard et Bergevin?

Avez-vous confiance dans le comité des bills privés?

Avez-vous confiance dans la présente législature de Québec?

Ne trouvez-vous pas que les libéraux ont été trop longtemps au pouvoir?

N'est-il pas le temps de faire un changement?

En M. Tellier vous aurez un premier ministre honnête et ferme.

M. Désy est un jeune homme plein de talent et, en toute occasion, quand il sera votre député, il vous fera honneur.